

D'après M. Bunyard, les raisons suivantes permettent d'admettre que l'œuf a été tenu dans la gorge puis régurgité :

1° Quand le coucou arriva, le bec était continuellement ouvert, comme si l'oiseau éprouvait de la difficulté à respirer ;

2° A ce moment on voyait la gorge distendue notablement, ce qui n'existait plus à sa sortie ;

3° La contraction et les mouvements de la gorge après le départ ;

4° Le diamètre du nid était de 6 cm. 35 ; or le bout de la queue de l'oiseau fut visible constamment pendant que le coucou déposait son œuf (la longueur de l'oiseau est en moyenne de 32 cm.) de sorte qu'il est impossible qu'il soit entré dans le nid pour pondre d'une façon normale.

Ce coucou déposa quatre œufs que je pris avec ceux des parents adoptifs respectifs.

Dans deux cas, le coucou rejeta un œuf des parents adoptifs et dans les deux autres, il laissa la ponte intacte.

Toutes ces observations finiront peut-être par couper les ailes aux vieilles et nouvelles légendes dont on veut compliquer la vie du coucou.

L. COOPMAN.

LES HÉRONNIÈRES DE LA BELGIQUE

A la suite de la communication faite dans notre Revue, 1924, page 16, M. le baron Max de Viron me signale une autre héronnière, établie dans le parc du château « Fort de Bavière », à Coolkerke-lez-Bruges.

Cette propriété appartient à M. le baron Ernest van Caloen de Basseghem, qui, très obligeamment, m'a communiqué les renseignements suivants :

« J'ai acheté le « Fort de Bavière » en 1907 ; les hérons y étaient installés et les habitants de la localité assurent qu'ils les y ont toujours vus.

« J'estime que les couples doivent être au nombre de dix à quinze, peut-être davantage. Les nids sont établis dans un bouquet de hêtres âgés d'une centaine d'années. La plupart des arbres portent plusieurs nids ; la colonie ne pourrait guère s'étendre ; il me semble que le nombre d'oiseaux reste à peu près invariable.

« On n'inquiète pas les hérons à la héronnière même, mais il est probable qu'on en tue de temps à autre dans les environs, alors qu'ils se dispersent à une assez grande distance.

« Je n'ai jamais vu de cormorans parmi les hérons, mais quelquefois des pies ou des corbeaux nichent parmi eux. »

Cela porte à quatre le nombre de héronnières existant actuellement en Belgique. Ce n'est vraiment pas exagéré, d'autant plus qu'elles ne sont pas très importantes.

Le héron devient un nicheur plus commun dans les régions plus septentrionales, la Hollande, l'Angleterre, la Prusse, le Danemark et les pays du Nord en deçà de 60° de latitude. La France, malgré son vaste territoire, ne possède qu'une seule héronnière digne d'être mentionnée, c'est celle du château d'Ecury-le-Grand, commune de Champigneul, non loin de Châlons-sur-Marne. Elle a été bien décrite par M. Ch. Groud dans *Le Gerfaut*, 1921, p. 14. Nous trouvons quelques renseignements complémentaires et plus récents, à son sujet, dans le *Bulletin de la Ligue française pour la Protection des Oiseaux*, douzième année, 1923, n° 11, p. 146-147 :

« Toussenet dans le *Monde des Oiseaux*, et le D' Lecuyer de Saint-Dizier, ont fait connaître tous les détails relatifs à cette héronnière, qui se trouve sur la commune de Champigneul (Marne), par Jâlons-les-Vignes, et dans le parc du

château de Saint-Georges, antique propriété des comtes de Sainte-Suzanne et maintenant de M. Henri Grévin, de Saint-Cloud.

« M. Henri Grévin n'a pas voulu que la dernière héronnière du sol de France soit abandonnée ou détruite, et il l'a placée sous les auspices de la L. P. O.

« Avant la guerre, la superficie couverte par les arbres à nids était de cinq hectares environ et, quand la population était au complet, il y avait approximativement 200 ménages. Les choses ont bien changé depuis. La guerre a passé par là et la crise du logement sévit aussi chez les hérons ! Les soldats de toutes les nationalités et de toutes armes ont tour à tour décimé les hérons, si bien qu'en 1922, on ne comptait plus guère qu'une trentaine de nids. Au fur et à mesure que les arbres repousseront et que les jeunes se multiplieront, la héronnière ira se repeuplant et il est permis d'espérer qu'avant dix ans, elle aura retrouvé son ancienne prospérité. »

Avec une population aussi dense que celle actuellement dans l'Europe occidentale, les grands oiseaux, comme les hérons, nichant en colonie, ont absolument besoin de protection pour survivre. Espérons qu'en Belgique aussi les propriétaires tiendront à ménager le monument naturel que constitue une colonie de hérons ou de cormorans, malgré les quelques inconvénients qu'elle apporte. Si le héron n'est pas un animal indiscutablement utile, il contribue grandement à animer les tristes lieux qu'il affectionne et les mornes solitudes qu'il fréquente.

CH. DUPOND.
